



Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières



Procès-verbal du Conseil général du 29 avril 2021
Salle de la Gouvernière
Séance extraordinaire

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2020.
3. Adoption du procès-verbal de la séance de constitution du Conseil général du 17 décembre 2020.
4. Approbation de l'ordre du jour.
5. Communications du président.
6. Nomination d'un représentant au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux, du Landeron, de Lignières, La Neuveville et Nods – SIEL, choisi parmi les électeurs communaux, mais de préférence au sein du Conseil général.
7. Désignation de l'organe de révision des comptes 2020, 2021 et 2022 de la Commune de Lignières. Rapport à l'appui.
8. Demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 85'000.- pour la mise en conformité et l'assainissement des installations du clocher du temple. Rapport à l'appui.
9. Demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 390'000.- pour la mise en conformité à la LHand des deux points d'arrêts de bus du cimetière. Rapport à l'appui
10. Lettres et pétitions.
11. Motions et propositions.
12. Résolutions, interpellations et questions.
13. Communications du Conseil communal.

1. **Ouverture de la séance, appel**

Le président du Conseil général, C. Stauffer, ouvre la séance à 20 heures. En l'absence du secrétaire, il donne la parole au vice-secrétaire du Conseil général, M. Wälchli, pour l'appel.

Le vice-secrétaire du Conseil général, M. Wälchli, procède à l'appel. 10 membres du Conseil général sont présents et 2 sont absents en début de séance. J. Ribeaud arrivera avec 10 minutes de retard. Les membres du Conseil communal sont tous présents. S. Bianchini, administrateur communal et C. Chédel, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal sont présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2020**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance de constitution du Conseil général du 17 décembre 2020**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. **Communications du président**

C. Stauffer indique qu'il a reçu un courrier de la part de M. et Mme Alban et Dominique Moret concernant la résiliation de la servitude de l'horloge de l'hôtel de Commune par le Conseil communal. Ils ne souhaitent pas que la lettre soit lue ce soir. De ce fait, le Conseil général ne se prononcera pas sur ce sujet. M. et Mme Alban et Dominique Moret lui demandent de répondre au nom des habitants et de prendre position. Après une longue réflexion, au vu de la complexité du dossier, il a pris la décision de ne pas y répondre.

6. **Nomination d'un représentant au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux, du Landeron, de Lignièrès, La Neuveville et Nods – SIEL, choisi parmi les électeurs communaux, mais de préférence au sein du Conseil général.**

Pour le groupe socialiste, F. Wermeille propose J. Ribeaud.

Cette nomination est approuvée à l'unanimité.

7. **Désignation de l'organe de révision des comptes 2020, 2021 et 2022 de la Commune de Lignièrès**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

C. Stauffer demande s'il y a des questions. Il n'y a pas de question ni de remarque.

D. Schleppe, au nom de la commission financière, indique que ses membres sont unanimes à désigner la Fiduciaire Eddy Deuber SA à Cortaillod.

C. Stauffer donne lecture de l'arrêté.

L'organe de révision des comptes 2020, 2021 et 2022 est désigné à l'unanimité.

8. **Demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 85'000.- pour la mise en conformité et l'assainissement des installations du clocher du temple.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

D. Schleppe, au nom de la commission financière, indique que ses membres n'ont pas de remarque particulière et qu'ils sont unanimes à soutenir cette demande de crédit.

C. Stauffer fait remarquer que des travaux sont vraiment nécessaires dans l'église. En séance de parti, le PLR voulait s'assurer que des entreprises du village soient au moins approchées pour établir des devis pour ces travaux, ce qui est le cas.

C. Stauffer demande s'il y a des questions ou des remarques. Il n'y a pas de question ou de remarque.

C. Stauffer donne lecture du projet d'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

C. Stauffer souhaite la bienvenue à J. Ribeaud.

9. **Demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 390'000.- pour la mise en conformité à la LHand des deux points d'arrêts de bus du cimetière.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

D. Schleppe, au nom de la commission financière, indique que ses membres sont unanimes à soutenir cette demande de crédit.

F. Bonjour fait remarquer que lors de la séance de la commission financière, une remarque pertinente a été émise, soit l'installation d'un râtelier à vélos derrière l'abribus situé au nord de la route. Il faudra modifier les plans en conséquence. Cette modification sera réalisée dès que le crédit sera accepté. Par la même occasion, il informe qu'à l'arrêt de bus à côté de la maison de commune, un râtelier à vélos sera aussi installé.

C. Stauffer demande s'il y a des questions ou des remarques. Il n'y a pas de question ou de remarque.

C. Stauffer donne lecture du projet d'arrêté.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

10. **Lettres et pétitions.**

C. Stauffer n'a reçu aucune lettre et aucune pétition.

11. **Motions et propositions.**

C. Stauffer n'a reçu aucune motion ou proposition.

12. **Résolutions, interpellations et questions.**

Il n'y a pas d'autre résolution, interpellation ou question.

13. **Communications du Conseil communal.**

J. Chiffelle communique les points suivants :

Fermeture du parcours Vita

Comme vous avez pu le constater en lisant le BulCom ou en vous promenant en forêt, le parcours Vita est momentanément fermé. En effet, suite à un contrôle effectué sur place, plusieurs postes sont incomplets ou ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur.

En accord avec Zürich Parcours Vita, il a donc été décidé de le fermer provisoirement et de procéder à une étude de coûts pour la remise en état. Vu l'importance des travaux à réaliser, nous analysons également les possibilités de subventionnement afin de vous présenter ce dossier lors d'une prochaine séance.

Ratatouille

Vu le nombre élevé d'enfants fréquentant la structure à certaines heures et notamment pendant les repas, nous avons cherché une solution pour diminuer l'impact du bruit. Nous avons examiné deux variantes et avons finalement opté pour des plafonds tendus acoustiques avec des LED intégrées. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Decolab de Neuchâtel pendant la semaine des relâches.

Quand la situation sanitaire le permettra, nous organiserons des portes ouvertes à la population.

Place de jeux collègue de La Gouvernière

Afin de respecter les normes de sécurité, un contrôle des jeux est effectué chaque année. Quelques petits travaux d'entretien ainsi que le changement d'un jeu défectueux et le remplacement d'une partie du sol amortissant seront effectués pendant le printemps.

H.-C. Schmidt communique les points suivants :

Action de la commission des Aînés

La Commission des Aînés s'est réunie en février pour délibérer sur ce qu'on pourrait proposer aux personnes âgées afin de les aider à passer le mieux possible ce confinement qui semblait ne pas prendre fin. Le résultat était une lettre envoyée à tous nos Aînés avec quelques suggestions pour différentes activités sociales et physiques ainsi que des propositions d'aide pratique telle que transports bénévoles et livraison de courses par la SDL. Même si on n'a pas eu de réponse directe de la part des personnes contactées, quelques retours positifs sont parvenus aux membres de la commission qui me font penser que notre action a été appréciée.

Le Conseil communal travaille sur deux projets en vue de vous les soumettre à la séance du Conseil général du mois de septembre :

Règlement de police de Lignières

Primo, le règlement de police de Lignières qui a pris de l'âge et qui a besoin d'être adapté à la législation cantonale et fédérale actuelles. Nous travaillons sur sa révision et nous sommes optimistes de pouvoir recevoir l'aval du Service cantonal des communes d'ici le mois de septembre pour que nous puissions vous soumettre la nouvelle version pour approbation.

Appartements avec encadrement

Le deuxième projet concerne la mise à disposition d'appartements dits « appartements avec encadrement ». Dans le cadre de la planification médico-sociale, pour laquelle le feu vert a été donné par le Grand Conseil en 2012, le Canton vise à permettre aux personnes à autonomie réduite une vie à domicile afin de leur éviter, le plus longtemps possible, un hébergement en long séjour. Pour cela, un tel appartement doit non seulement remplir certains critères au niveau de la construction et de l'équipement, mais il doit également prévoir un encadrement qui garantit un soutien et un accompagnement réguliers. Autrement dit, « maintien à domicile » au lieu d'hébergement en home. Ce dernier, sans parler d'autres arguments, étant nettement plus coûteux. Pour Lignières, cela veut dire que d'ici 2030, huit appartements avec encadrement devront être mis à disposition. Objectif ambitieux, d'autant plus que le nouveau plan d'aménagement ne nous donne pas beaucoup de marge de manœuvre. Mais là aussi, nous sommes optimistes de pouvoir vous présenter, en septembre, un projet qui tient la route.

Pour finir, j'aimerais faire un peu de publicité pour deux groupes intercommunaux :

Le premier est l'association « Pro Santé des communes de l'Entre-deux-Lacs », l'autre est le groupe « Promotion Santé » rattaché au Service cantonal de la santé publique. Les deux groupes ont des moyens pour subventionner financièrement des projets qui visent la prévention ou la promotion de la santé. En conséquence, s'il y a des idées pour de tels projets, par exemple sous l'initiative d'une société ou commission locale, transmettez volontiers l'information.

S. Gaillard communique les points suivants :

Départ de M. Thierry Sallin

Suite au départ de M. Thierry Sallin, responsable du SEP2L, pour réorientation professionnelle, un poste sera mis au concours afin de suppléer à ce poste important pour les communes de l'Entre-deux-Lacs.

Etude de l'installation d'ultrafiltration au CAD

Dans l'optique d'un changement probable de l'installation d'ultrafiltration pour raison d'âge et de manque de pièces de rechange, une étude permettant d'avoir une vue plus précise des besoins et des coûts de cette dernière devrait être réalisée. D'autres précisions seront disponibles lorsque cette étude sera finalisée.

Mise en place d'un suivi professionnel au CAD

Afin d'assurer un avenir à long terme autant du point de vue technique qu'organisationnel, il est actuellement mis en place un suivi professionnel autant technique qu'administratif. Ceci devrait nous mettre à l'abri de surprises pour l'avenir.

F. Bonjour communique les points suivants :

Véhicule Hilux des travaux publics

Il sera bientôt convoqué à l'expertise. Après avoir demandé une offre pour remise en état du véhicule, la solution de le changer nous paraît la plus judicieuse. Une demande de crédit sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil général.

CarPostal

Suite aux nombreuses réclamations concernant CarPostal, notamment l'oubli de s'arrêter aux arrêts, non-correspondances avec les trains, descente sans chaîne sur une route enneigée, le Conseil communal a organisé une rencontre avec les responsables de CarPostal pour leur faire part de son mécontentement. Ils ont pris note des problèmes rencontrés et ont informé leur personnel pour améliorer la situation. Depuis, nous n'avons plus reçu de réclamation.

Réfection d'une route

La route qui mène à la station de pompage des Fèves ainsi qu'à la ferme Steffen est en très mauvais état. Le Conseil communal va vous soumettre une demande de crédit lors de la prochaine séance du Conseil général pour effectuer les travaux de remise en état encore cette année.

Contrôle des mâts

Selon la réglementation en vigueur, un contrôle des mâts d'éclairage public doit être effectué tous les cinq ans. En conséquence, si vous voyez un véhicule dans le village secouer nos lampadaires, ne vous affolez pas !

C. Hadorn communique les points suivants :

Rappel

Il rappelle aux membres du Conseil général la teneur de l'article 57 du Règlement général, relative aux questions, qui stipule : Tout membre du Conseil général a le droit de poser une question sur un objet quelconque ne figurant pas à l'ordre du jour. Elle doit être déposée par écrit cinq jours avant la séance. Le Conseil communal répond en principe de vive voix et brièvement aux questions.

Vente de parcelles au quartier du Sasselet et situation de l'avancement des travaux

En ce qui concerne le quartier du Sasselet, quatre maisons sont en cours de construction, dont deux seront habitées cet été. La construction de deux autres sera mise en route dès que les 4 premières seront en phase terminale. CADU INVEST SA, le promoteur, est également intéressé par quatre parcelles supplémentaires (932, 933, 934 et 938) au nord de la route des maisons en construction. Un autre promoteur est intéressé par 5 parcelles (948, 949, 951, 952 et 963) se trouvant dans la partie Est du quartier. Dans cette même partie, une famille a acquis une parcelle. Le permis de construire est à bout touchant. Elle souhaite débiter les travaux dès que celui-ci sera délivré. En conséquent, si toutes les parcelles mentionnées sont vendues, il restera trois parcelles à vendre.

Travaux de révision du PAL et études qui lui sont liées.

Concernant le PAL (Plan d'Aménagement Local), les études en cours par des bureaux spécialisés sont la mise à jour du cadastre souterrain, l'étude de protection contre les crues, le plan communal des énergies, le plan directeur du chauffage à distance, l'étude de mobilité et l'étude relative au bruit. Comme vous le voyez, plusieurs dossiers sont engagés et nous allons informer et inviter les commissions du PAL et de l'énergie en temps utile, dès que ces études auront avancé.

Mise à ban zone artisanale du Grand Marais

La parcelle de la zone artisanale du Grand Marais est régulièrement utilisée, de manière abusive, par des motos et des voitures s'amusant à effectuer des dérapages générant des dégâts à la place en gravier, et du bruit intempestif.

